

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_235

OBJET :

FINANCES

OCTROI D'UNE SUBVENTION A
LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE
HOSPITALIER DE ROANNE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 31 mai 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 mai 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 1^{er} juin 2023.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Vincent MOISSONNIER et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Christian SEON

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Cédric SCHUNEMMAN Vincent MOISSONNIER Catherine REMY-MENU	Nathalie TISSIER-MICHAUD Daniel CORRE Bernard JACQUOLETTO Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA BIBLIOTHEQUE
DU CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE**

Isabelle BERTHELOT, adjointe au maire déléguée à l'action sociale, à l'enfance et la jeunesse expose à l'assemblée :

De longue date, la commune de Riorges apportait son soutien à l'association Bibliothèque du Centre Hospitalier de Roanne, qui offrait un service de portage de livres par des bénévoles auprès des patients hospitalisés, par l'octroi d'une subvention de fonctionnement permettant notamment l'achat de livres.

Avec la crise sanitaire du Covid 19, les bénévoles n'ont plus pu accéder au Centre hospitalier et l'activité de l'association s'est trouvée totalement à l'arrêt pendant plus de deux ans.

Alors que la menace sanitaire s'éloigne, les bénévoles ont depuis quelques temps repris leur activité auprès des patients et l'association, qui n'avait pas fait de demande de subvention depuis 2020, a de nouveau sollicité la commune pour obtenir son soutien.

Considérant l'intérêt en termes de lien social et de maintien d'un accès à la culture pour les personnes hospitalisées, il est proposé d'octroyer une subvention à la Bibliothèque du Centre Hospitalier de Roanne, à hauteur du montant accordé avant la crise sanitaire, soit 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à *l'unanimité* :

1°) accorde une subvention de fonctionnement de 100 € à l'association Bibliothèque du Centre Hospitalier de Roanne,

2°) dit que le montant correspondant sera pris sur les crédits inscrits au budget pour les subventions aux associations.

Riorges, le 5 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Christian SEON

Le Maire,
Jean-Luc Chervin